

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le vingt six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation 19/03/2013	Etaient présents : Michel FRESLON (absent de 20h15 à 20h30), Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN, Nicole HARAN, Christian HAMELIN, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Marie-Laure COTTEAU, formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage 02/04/2013	
Nombre de conseillers en exercice 20	Absents : Michel ROBIN, Marie PARNISARI, Didier PEAN, Bernard RIFFAUD
Présents 12	Excusés : Philippe GEORGES, Isabelle CHABOTY, Roger BORDEAU
Votants 15	Procuration : Roger BORDEAU à Claude FEUFEU Isabelle CHABOTY à Dominique GY Philippe GEORGES à Monique GALPIN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Annie ANDRE

- : - : - : - : - : -

Considérant que Monsieur le Maire doit s'absenter durant quelques instants, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'ordre des points à évoquer.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2013

23

Demande de subvention

Annule et remplace la délibération prise le 23 février 2013

Dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2013 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1-2 Eclairage public- travaux de réfection

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements Montant

1-2 Eclairage public – travaux de réfection

Origine des financements	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	28 686.00 €
<i>Fonds Européens</i>	
<i>DETR</i>	7 171.50 €
<i>FNADT</i>	
<i>Conseil Régional</i>	
<i>Conseil Général</i>	
<i>Autre collectivité</i>	
<i>Autre public</i>	
<i>Fonds privés</i>	

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2013,*
- ✓ atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,*
- ✓ atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,*
- ✓ atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.*

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

24

**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE FOND NATIONAL DE PREVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. Pour nous accompagner dans cette démarche, la collectivité a souhaité associer le Centre de Gestion de la Sarthe à l'élaboration de ce document unique visant à améliorer au continue les conditions de travail et de sécurité des agents.

Monsieur le Maire précise que le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarche de prévention. L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes autour de la démarche : constitution des dossiers, élaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de s'engager dans une démarche globale de prévention, de constituer un document unique synthétisant les risques professionnels et de solliciter auprès de la CNRACL une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation d'une évaluation des risques professionnels et la réalisation d'un document unique,*

- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

25

**DEMANDE DE SUBVENTION
DE L'ASSOCIATION « LA P'TITE TREMBLOTE »**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de l'Association « La P'tite Tremblote » qui sollicite un soutien financier pour l'animation d'ateliers artistiques et l'organisation de soirées festives en juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de lui verser une subvention de **2 500 €** à l'Association La P'tite Tremblote.

Pour : 15

Contre : /

Abstention : 1

Jocelyne TOUCHARD

26

**TRANSFERT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU CCAS
VERS LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux observations faites par Monsieur ALEXANDRE, le Centre Communal d'Action Sociale doit régulariser les écritures passées en 2003 de manière incomplètes et transférer l'excédent d'investissement du budget du CCAS dans le budget général de la commune. Le montant transféré s'élève à 5 083.98 €.

Vu la délibération du 11 mars 2013 du Centre Communal d'Action Sociale acceptant le transfert de la section d'investissement dans le budget général de la commune

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte le transfert de la section d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale soit **5 083.98 €** dans le budget général de la Commune en R001 de la section d'investissement.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

27

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Rapport d'activité 2012**

Madame Micheline SERGENT présente le rapport d'activité 2012 de la Bibliothèque Municipale. Durant l'année 2012, 18125 livres ont été empruntés, 2550 revues et 66 CD-roms. La bibliothèque municipale a enregistré 70 nouveaux inscrits dont 65 résidents dans la commune.

Madame Micheline SERGENT rappelle que la Bibliothèque Municipale intervient le mardi à l'école maternelle (moyennes et grandes sections) et accueille les enfants de l'école élémentaire le jeudi et vendredi ; les bébés lecteurs de la halte garderie et le RAMPE sont reçus une fois par mois.

La bibliothèque Municipale a également proposé :

- des lectures à l'école maternelle pour les petites sections,
- un concours d'écriture de contes,
- l'heure du conte le 2^{ème} mercredi de chaque mois
- le Printemps des Poètes le vendredi 09 mars 2013
- le festival du Printemps (organisé par le CIAS et le centre social Laigné-Saint Gervais)
- des rallyes-lecture à l'école élémentaire et maternelle
- une balade littéraire avec Marc ROGER
- l'accueil d'auteurs : Michel VAN ZEVEREN et Claire CANTAIS
- les mots d'hiver avec Olivier HEDIN
- une journée découverte des conteurs

Après lecture de ces documents, le Conseil Municipal :

- ✓ prend note du rapport de l'année 2012.

28/1

BUDGET COMMUNAL

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2012.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE		
DEPENSES		
DO11	Charges à caractère général	531 861.31
DO12	Charges de personnel	984 605.67
DO14	Atténuation de produits	3 252.00
DO42	Opé. d'ordre de transfert entre section	9 880.31
D65	Charges de gestion courante	320 728.26
D66	Charges financières	163 866.46
D67	Charges exceptionnelles	623.72
TOTAL SECTION		2 014 817.73
RECETTES		
RO13	Atténuation de charges	40 858.26
RO42	Immobilisations corporelles	91 636.59
R70	Produits des services	30 750.95
R73	Impôts et taxes	1 646 915.00
R74	Dotations et participations	651 561.68
R75	Autres produits	194 724.20
R77	Produits exceptionnels	5 693.82
TOTAL SECTION		2 662 140.50

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE		
DEPENSES		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	115 491.69
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	91 636.59
D16	Emprunts et dettes assimilées	452 272.68
D20	Immobilisations incorporelles	22 929.52
D204	Subventions d'équipements versées	26 516.00
D21	Immobilisations corporelles	229 821.19
D23	Immobilisations en cours	610 923.21
TOTAL SECTION		1 549 590.88
RECETTES		
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	9 880.31
R10	Dotations, fonds divers	782 448.21
R13	Subvention d'investissement	9 283.00
R16	Emprunts et dettes assimilées	665 510.47
R23	Immobilisations en cours	3 431.03
TOTAL SECTION		1 470 553.02

Monsieur Claude FEUFEU, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2012.

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

28/2	BUDGET COMMUNAL Affectation des résultats
-------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2012

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2012	1 470 553.02	2 662 140.50
Dépenses 2012	1 434 099.19	2 014 817.73
Compte de gestion 2012	36 453.83	647 322.77
Déficit 2011 reporté	- 115 491.69	
Compte administratif 2012	-79 037.86	647 322.77
Résultat 2012		568 284.91
Restes à Réaliser		
Dépenses 2012	525 565 .26	
Recettes 2012	243 060.00	
SOLDE RAR	- 282 505 .26	
Total des restes à réaliser 2012	- 282 505.26	
D'où un excédent global de		285 779.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de 647 322.77 à la section d'investissement (R1068) et une somme de 79 037.86 à la section d'investissement (D001).

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

28/3

BUDGET COMMUNAL
Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2012 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2013 les taux suivants :

TAXES VOTE	TAUX 2013 EN %	BASES 2013	PRODUITS 2013
TAXE HABITATION	18,96	3 019 000.00	572 402.00
TAXE FONCIER BATI	23,44	2 220 000.00	520 368.00
TAXE FONCIER NON BATI	40,94	94 800.00	38 811.00
TOTAL			1 131 581.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

29/1

ASSAINISSEMENT
Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2012.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
DO11	Charges Financières	10 039.91
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 150.34
D66	Charges financières	10 015.15
D67	Charges exceptionnelles	184.34
TOTAL		89 389.74
RECETTES		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	8 393.73
R042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 607.07
R70	Produits des services	278 494.82
TOTAL		318 495.62

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012		
ASSAINISSEMENT		
DEPENSES		
D040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	31 607.07
D16	Emprunts et dettes assimilées	24 255.06
D21	Immobilisations corporelles	4 509.06
D23	Immobilisations en cours	421 253.45
TOTAL		481 624.24
RECETTES		
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 822.90
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	69 150.34
R10	Dotations, fonds divers	4 512.81
R16	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00
TOTAL		440 486.05

Monsieur Claude FEUFEU, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2012.

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

29/2	ASSAINISSEMENT Affectation des résultats
-------------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2012

DESIGNATION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2012	373 663.15	310 101 .89
Dépenses 2012	481 624.64	89 389.74
Résultat de gestion		
Excédent 2012		220 712.15
Déficit 2012	-107 961.49	
Excédent 2011 reporté	66 822.90	8 393.73
Compte administratif 2012	-41 138.59	229 105.88
Soit un excédent 2012 de		187 967.29
Restes à Réaliser		
Dépenses 2012	314 038.74	
Recettes 2012	20 000.00	
SOLDE RAR	-294 038.74	
D'où un déficit global de		-106 071.45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'affecter une somme de 229 105.88 € à la section d'investissement (R1068).
- ✓ décide d'affecter une somme de 41 138.59 € à la section de fonctionnement (D001).

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

29/3	BUDGET ASSAINISSEMENT Vote du budget primitif 2013
------	---

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2013.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2013		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges Financières	9 100.00
D023	Virement à la section d'investissement	251 320.00
D042	Dotation aux amortissements	78 490.00
D66	Charges Financières	46 600.00
D67	Intérêts moratoires	500.00
		386 010.00
RECETTES (en Euro)		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
R70	Ventes Produits et Services	354 400.00
		386 010.00
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2013		
DEPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 139.00
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	61 000.00
D21	Immobilisations corporelles	7 500.00
D23	Immobilisations en cours	755 000.00
TOTAL		896 249.00
RECETTES (en Euro)		
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	251 320.00
R040	Virement de la section d'exploitation	78 490.00
R10	Dotations, fonds divers et réserves	234 105.00
R1641	Emprunts en euros	332 334.00
TOTAL		896 249.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2013.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

30/1	GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012
-------------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffre de la gestion de l'exercice 2012.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012		
GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D011	Charges Financières	2 199.60
D66	Charges financières	2 543.85
TOTAL		4 743.45
RECETTES		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	31 018.34
R75	Autres produits de gestions courantes	21 840.64
TOTAL		52 858.98
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012		
GALERIE COMMERCIALE		
DEPENSES		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 306.99
D16	Emprunts et dettes	13 510.07
D21	Immobilisations corporelles	
TOTAL		27 817.06
RECETTES		
R10	Dotations, fonds divers et réserves	14 500.00
TOTAL		14 500.00

Monsieur Claude FEUFEU, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2012.

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

30/2

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE
Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2012.

	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
<i>RECETTES</i>	14 500.00	21 840.64
<i>DEPENSES</i>	13 510.07	4 743.45
RESULTAT DE GESTION	989.93	17 097.19
<i>Excédent 2011 reporté</i>		31 018.34
<i>Déficit 2011 reporté</i>	14 306.99	
<i>Excédent de Fonctionnement</i>		48 115.53
<i>Déficit d'investissement</i>	-13 317.06	
D'où un excédent global de :		34 798.47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de 27 520.00 € au compte R1068 en investissement et la somme de 20 595.53 € au compte R002 en fonctionnement et la somme de 13 317.06 € au compte D001 en investissement.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

30/3

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE
Vote du budget primitif 2013

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2013.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2013		
DEPENSES (en Euro)		
D011	Charges à caractère général	34 045.53
D022	Dépenses imprévues	1 600.00
D66	Charges financières	2 000.00
	TOTAL	37 645.53
RECETTES (en Euro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	20 595.53
R75	Autres produits de gestion courante	17 050.00
	TOTAL	37 645.53

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2013		
DEPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 320.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	14 200.00
TOTAL		27 520.00
RECETTES (en Euro)		
R1068	Dotations, fonds divers et réserves	27 520.00
TOTAL		27 520.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2013.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

31

QUESTIONS DIVERSES

Galerie Commerciale de la Massonnière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des désordres survenus à plusieurs endroits sur la couverture de la Galerie Commerciale de la Massonnière et des dispositions que le Syndic souhaite prendre.

« Selon Maître SIMON, Avocat au Mans, il apparaît nécessaire d'engager une procédure d'assignation à l'encontre de qui de droit pour interrompre le délai de garantie sinon tout désordre survenant après le 01/07/2013 serait aux frais exclusif du Syndicat des Copropriétaires. Le montant des travaux pris sous garantie s'élève à 41 361.35 €. Après en avoir délibéré lors de l'assemblée générale du 19 mars 2013, les copropriétaires ont demandé une nouvelle Assemblée Générale pour se prononcer. »

La prochaine réunion des copropriétaires est fixée au mardi 16 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à poursuivre par le biais du Syndic, une procédure judiciaire pour interrompre le délai de garantie décennale.
- ✓ de mandater le Syndic et la SA Guillerminet pour engager une procédure judiciaire
- ✓ dit que les frais engagés par cette mesure seront pris en charge sur le compte 6227.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

Lettre de l'Association Grain de Sable et Pomme de Pin

Suite au courrier distribué aux Moncéens par l'Association Grain de Sable et Pomme de Pin, Monsieur Dominique GY souhaite y répondre et préciser que contrairement à ce qui est porté dans cette lettre, les conseillers municipaux ne sont pas des « moutons », mais s'expriment lorsqu'il est nécessaire et surtout quand il s'agit d'une révision du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que chacun des membres du Conseil Municipal peut s'exprimer et voter comme ils le souhaitent, que ce courrier n'est qu'un tissu de mensonges, qu'une enquête publique sur cette révision sera faite auprès de la population comme les textes le prévoient. Monsieur le Maire répondra à ce courrier dans le prochain bulletin municipal afin que la population connaisse la vérité.